

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4910**

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" - mention "direction de structure et de projet"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3246 - Animation socioculturelle

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le directeur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le champ d'intervention défini par la mention 'animation socio-éducative ou culturelle' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

1- Il encadre des animateurs

Il encadre des stagiaires dans le cadre de formation de formateurs.

2- Il encadre des activités complexes de formation

Il organise des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels de l'organisation ;

Il coordonne la mise en oeuvre d'actions de formation de formateurs ;

Il anime des actions de formation de formateurs ;

Il participe aux échanges professionnels dans le cadre de formations de formateurs ;

Il établit les comptes rendus et les bilans pédagogiques.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige

Il partage les analyses stratégiques avec les instances dirigeantes ;

Il anime une démarche d'ingénierie de projet ;

Il pilote le projet de développement d'une organisation ;

Il organise les différentes délégations ;

Il organise la communication interne et externe ;

Il conçoit une stratégie de développement des ressources humaines ;

Il accompagne l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail ;

Il établit les budgets prévisionnels ;

Il gère les relations sociales au sein de l'organisation ;

Il organise le contrôle qualité ;

Il contrôle les différentes procédures d'exécution budgétaire ;

Il anime les relations entre les bénévoles et les salariés ;

Il anime les partenariats nécessaires au projet de développement ;

Il réalise le bilan d'activité d'une organisation ;

Il conduit l'évaluation du système de travail ;

Il analyse le compte de résultat et le bilan annuel ;

Il propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement.

Capacités et compétences attestées :

1

Animer des actions de formation de formateurs.

Favoriser les démarches participatives.

2

Organiser des actions de formation de formateurs ;

Concevoir des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels de l'organisation ;
 Participer aux échanges professionnels dans le cadre de formation de formateurs ;
 Evaluer des actions de formation.

3

Construire la stratégie d'une organisation du secteur ;
 Préparer la prise de décision stratégique ;
 Elaborer un projet de développement dans une perspective d'éducation populaire ;
 Formaliser un projet de développement dans une perspective d'éducation populaire ;
 Mobiliser les instances dirigeantes élues ;
 Mobiliser les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement ;
 Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur ;
 Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur ;
 Concevoir le plan de formation du personnel ;
 Procéder à l'évaluation du personnel ;
 Diriger un projet de développement dans une perspective d'éducation populaire ;
 Organiser le système de travail ;
 Piloter les partenariats de l'organisation ;
 Conduire l'évaluation du projet de développement ;
 Rendre compte de la mise en oeuvre de la délégation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le directeur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale...

Directeur, chef de projet, directeur d'équipement, délégué régional, responsable de secteur, directeur de service, directeur de structure.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est délivré au titre de la spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » et au titre d'une mention relative à un champ professionnel, par exemple : 'direction de structure et de projet'.

Exigences préalables requises :

Attestation de formation aux premiers secours ;

La ou les attestations fixées par l'arrêté relatif à la mention.

Le diplôme DE est obtenu par la capitalisation de 4 unités.

Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la mention :

UC 1 EC de construire la stratégie d'une organisation du secteur.

UC 2 EC de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.

Une unité capitalisable de spécialité :

UC 3 EC de diriger un projet de développement.

Une unité capitalisable de mention :

UC 4 EC d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé, outre son président et à parts égales : - de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports ; - de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem
---	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Diplôme d'Etat de Directeur de Projet d'Animation et de Développement (DEDPAD)	

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2006-1418 du 20 novembre 2006

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 novembre 2006

Mention "direction de structure et de projet" : arrêté du 27 avril 2007 - JO du 19 mai 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Ministère de la jeunesse et des sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

<http://www.cidj.com>

Lieu(x) de certification :

Direction régionale de la jeunesse et des sports.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :